

Hongrie

Ce chapitre contient des données concernant les impôts sur le revenu acquittés par les salariés, leurs cotisations de sécurité sociale et les prestations familiales qu'ils perçoivent sous forme de transferts en espèces, ainsi que les cotisations de sécurité sociale et les taxes sur les salaires versées par leurs employeurs. Parmi les résultats présentés figurent les charges fiscales marginale et moyenne pour huit catégories différentes de familles.

Des informations méthodologiques sont disponibles pour les systèmes d'imposition du revenu des personnes physiques, les cotisations de sécurité sociale obligatoires aux régimes gérés dans le secteur public, les transferts en espèces universels et les modifications récentes du système d'impôts et de transferts sociaux. Sont également commentées les valeurs des paramètres et les équations fiscales sur lesquelles reposent les données.

Hongrie	2006				
	Impôts et prestations sociales, célibataires				
	Niveau de salaire (en % du salaire moyen)	67	100	167	67
	Nombre d'enfants	aucun	aucun	aucun	2
1. Salaires bruts		1275980	1913971	3189951	1275980
2. Abattements fiscaux forfaitaires					
Abattements de base					
Chef de famille					
Enfant à charge					
Déduction au titre des cotisations sociales et impôts sur le revenu		0	0	0	0
Frais professionnels		0	0	0	0
Autres					
	Total	0	0	0	0
3. Crédits d'impôt ou prestations inclus dans le revenu imposable		0	0	0	0
4. Revenu imposable au titre de l'impôt de l'Administration centrale (1 - 2 + 3)		1275980	1913971	3189951	1275980
5. Impôt de l'Administration centrale (à l'exclusion de crédit d'impôt)		229676	410029	869382	229676
6. Crédits d'impôt					
Crédits de base		122281	33485	0	122281
Chef de famille					
Enfants		0	0	0	0
Autres					
	Total	122281	33485	0	122281
7. Montant définitif de l'impôt de l'Administration centrale (5 - 6)		107395	376544	869382	107395
8. Impôts des administrations d'État et locales		0	0	0	0
9. Cotisations salariales obligatoires de sécurité sociale					
sur la base du salaire brut		182891	274336	457226	182891
sur la base du revenu imposable					
	Total	182891	274336	457226	182891
10. Total des montants payés à l'ensemble des administrations (7 + 8 + 9)		290286	650880	1326609	290286
11. Prestations en espèces versées par les administrations					
Au chef de famille					
Au titre de deux enfants à charge		0	0	0	312000
	Total	0	0	0	312000
12. Rémunération nette (1 - 10 + 11)		985694	1263091	1863342	1297694
13. Cotisations patronales de sécurité sociale et taxes sur les salaires					
Cotisations patronales obligatoires de sécurité sociale		408314	612471	1020784	408314
Taxes sur les salaires		42540	52110	71249	42540
	Total	450853	664580	1092034	450853
14. Taux moyens					
Impôt sur le revenu		8.4%	19.7%	27.3%	8.4%
Cotisations salariales de sécurité sociale		14.3%	14.3%	14.3%	14.3%
Total des montants payés moins les prestations en espèces		22.8%	34.0%	41.6%	-1.7%
Coin fiscal total y compris les cotisations patronales		42.9%	51.0%	56.5%	24.9%
15. Taux marginaux					
Total des montants payés moins les prestations en espèces : salarié principal		37.3%	68.3%	50.3%	37.3%
Total des montants payés moins les prestations en espèces : conjoint		n.d	n.d	n.d	n.d
Coin fiscal total : salarié principal		53.1%	76.3%	62.8%	53.1%
Coin fiscal total : conjoint		n.d	n.d	n.d	n.d

Hongrie		2006			
Impôts et prestations sociales, couples mariés					
		100-0	100-33	100-67	100-33
		Niveau de salaire (en % du salaire moyen)			
		Nombre d'enfants			
		2	2	2	aucun
1. Salaires bruts		1913971	2551961	3189951	2551961
2. Abattements fiscaux forfaitaires					
	Abattements de base				
	Chef de famille				
	Enfant à charge				
	Déduction au titre des cotisations sociales et impôts sur le revenu	0	0	0	0
	Frais professionnels	0	0	0	0
	Autres				
	Total	0	0	0	0
3. Crédits d'impôt ou prestations inclus dans le revenu imposable		0	0	0	0
4. Revenu imposable au titre de l'impôt de l'Administration centrale (1 - 2 + 3)		1913971	2551961	3189951	2551961
5. Impôt de l'Administration centrale (à l'exclusion de crédit d'impôt)		410029	524868	639706	524868
6. Crédits d'impôt					
	Crédits de base	33485	148324	155766	148324
	Chef de famille				
	Enfants	0	0	0	0
	Autres				
	Total	33485	148324	155766	148324
7. Montant définitif de l'impôt de l'Administration centrale (5 - 6)		376544	376544	483940	376544
8. Impôts des administrations d'État et locales		0	0	0	0
9. Cotisations salariales obligatoires de sécurité sociale					
	sur la base du salaire brut	274336	365781	457226	365781
	sur la base du revenu imposable				
	Total	274336	365781	457226	365781
10. Total des montants payés à l'ensemble des administrations (7 + 8 + 9)		650880	742325	941166	742325
11. Prestations en espèces versées par les administrations					
	Au chef de famille				
	Au titre de deux enfants à charge	288000	288000	288000	0
	Total	288000	288000	288000	0
12. Rémunération nette (1 - 10 + 11)		1551091	2097636	2536785	1809636
13. Cotisations patronales de sécurité sociale et taxes sur les salaires					
	Cotisations patronales obligatoires de sécurité sociale	612471	816627	1020784	816627
	Taxes sur les salaires	52110	85079	94649	85079
	Total	664580	901707	1115434	901707
14. Taux moyens					
	Impôt sur le revenu	19.7%	14.8%	15.2%	14.8%
	Cotisations salariales de sécurité sociale	14.3%	14.3%	14.3%	14.3%
	Total des montants payés moins les prestations en espèces	19.0%	17.8%	20.5%	29.1%
	Coin fiscal total y compris les cotisations patronales	39.8%	39.3%	41.1%	47.6%
15. Taux marginaux					
	Total des montants payés moins les prestations en espèces : salarié principal	68.3%	68.3%	68.3%	68.3%
	Total des montants payés moins les prestations en espèces : conjoint	14.3%	14.3%	37.3%	14.3%
	Coin fiscal total : salarié principal	76.3%	76.3%	76.3%	76.3%
	Coin fiscal total : conjoint	37.5%	35.8%	53.1%	35.8%

La monnaie nationale est le forint (HUF). En 2006, 212.0377 HUF étaient égaux à 1 USD (moyenne journalière des taux de change sur onze mois). Cette année-là, le salarié moyen gagnait 1 913 971 HUF (estimation du Secrétariat).

1. Système d'imposition sur le revenu

1.1. Impôt sur le revenu perçu par l'Administration centrale/fédérale

1.1.1. Unité fiscale

L'unité fiscale est, dans tous les cas, le particulier. Dans de très rares cas, l'employeur peut devenir assujéti à l'impôt sur le revenu des personnes physiques, par exemple, en cas de prestations en nature.

1.1.2. Abattements fiscaux et crédits d'impôt

1.1.2.1. Allègements forfaitaires

- Allègements à la base : Aucun.
- Allègements forfaitaires au titre de la situation de famille : Aucun.
- Allègement(s) pour enfant à charge : Aucun.

1.1.2.2. Principaux allègements fiscaux non forfaitaires

- *Frais d'affiliation à un syndicat* : Les frais d'affiliation et les cotisations à un syndicat ou à un autre organisme professionnel de salariés sont déductibles sans aucune restriction.

1.1.2.3. Crédits d'impôt

- *Crédit d'impôt pour les salariés* : ce crédit d'impôt correspond à 18 % du revenu salarial perçu, avec un maximum mensuel de 9 000 HUF. Il s'applique aux salariés dont le revenu annuel n'excède pas 1 500 000 HUF. Pour les salariés disposant d'un revenu annuel compris entre 1 500 000 HUF et 2 100 000 HUF, un crédit d'impôt d'un montant réduit s'applique.
- *Crédit d'impôt majoré pour les salariés* : ce crédit d'impôt s'applique aux salariés disposant d'un revenu annuel compris entre 600 000 HUF et 1 561 600 HUF. Il correspond à 18 % de la fraction du revenu salarial annuel perçu qui dépasse 600 000 HUF, avec un maximum mensuel de 2 340 HUF. Pour les salariés disposant d'un revenu annuel compris entre 1 000 000 HUF et 1 561 600 HUF, un crédit d'impôt d'un montant réduit s'applique.
- *Crédit d'impôt pour prêt au logement* : 40 % (dans le cas d'un immeuble neuf) ou 30 % (dans le cas d'un immeuble ancien) des sommes versées au cours de l'année fiscale au titre d'un prêt au logement, dans la limite de 120 000 HUF par an, peuvent être déduits de l'impôt exigible. Le crédit d'impôt ne s'applique pas lorsque i) le revenu annuel du contribuable dépasse 4 millions HUF, et/ou ii) le montant du prêt dépasse 15 millions HUF (dans le cas d'un immeuble neuf) ou 10 millions HUF (dans le cas d'un immeuble ancien). Ce crédit d'impôt n'est applicable que pendant 5 ans.

- **Crédits d'impôt pour enfants à charge** : Dans le cas d'une famille ayant au moins trois enfants, l'impôt peut être réduit par un crédit d'impôt pour enfants à charge, qui est de 3 000 HUF par mois pour un enfant; de 4 000 HUF par mois/par enfant pour deux enfants; de 10 000 HUF par mois/par dépendant pour trois enfants ou plus. Les femmes enceintes (ou leur mari) peuvent demander à bénéficier de cette déduction fiscale au titre du (des) fœtus(s), à partir du 91^e jour suivant la conception et jusqu'à la naissance. Les crédits d'impôt peuvent être demandés par un des conjoints ou répartis entre les conjoints. Si le revenu annuel total des parents est supérieur à une limite définie dans la législation (la limite de revenu diffère selon le nombre d'enfants, par exemple pour les familles de trois enfants elle s'élève à 6 millions d'HUF), le montant du crédit d'impôt applicable se trouve réduit.
- **Autres** : Il existe d'autres crédits d'impôts au titre de certains régimes d'assurance, des dépenses liées à l'éducation, d'un handicap physique, d'activités intellectuelles et agricoles, de dons d'utilité publique effectués en faveur de fondations. Les propriétaires fonciers et les particuliers tirant un revenu de l'étranger peuvent bénéficier de déductions fiscales.

1.1.3. Barème d'imposition

Revenu imposable (HUF)		Impôt sur la limite inférieure (HUF)	Taux d'imposition du revenu de la tranche (%)
Limite inférieure	Limite supérieure		
0	-1 550 000	0	18
1 550 001	et plus	279 000	36

1.2. Impôts sur le revenu des administrations infranationales

En Hongrie, il n'existe pas de système d'impôt sur le revenu des administrations infranationales qui complète le système central. Plus précisément, l'intégralité de l'impôt sur le revenu collecté est répartie entre l'administration centrale et les administrations infranationales. Parallèlement, les administrations infranationales peuvent lever l'impôt sur les sites et immeubles, les aménagements et activités touristiques, l'emploi et les activités professionnelles.

2. Cotisations sociales obligatoires versées à des régimes de caractère public

2.1. Cotisations salariales

2.1.1. Pensions

Un nouveau système de pension est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1998. Le système de pension repose maintenant sur trois piliers : un régime public, des fonds de pension privés et des compagnies d'assurance/fonds d'assurance mutuelle facultative. La participation au régime public est obligatoire pour tous les salariés. Parallèlement, les salariés qui avaient (ont) adhéré pour la première fois au régime de sécurité sociale en 2006 et n'avaient pas 35 ans à l'époque ont été (sont) obligés d'adhérer à un fonds de pension privé (2^e pilier). Des règles différentes s'appliquent aux salariés qui ont adhéré pour la première fois au système de sécurité sociale avant 2006 et qui avaient moins de 30 ans en 2006 : ils pouvaient adhérer, à un fonds de pension privé. Les salariés qui relèvent toujours du régime public continuent à verser des cotisations de 8.5 % au fonds de pension public (au

régime public). Aux fins de la présente étude, une cotisation de 8.5 % au titre de la pension (payable au fonds de pension public) a été prise en compte. Le montant annuel maximal de cette cotisation est de 537 663 HUF.

2.1.2. *Maladie*

Le taux de la cotisation d'assurance-maladie est de 4 % du salaire brut. Le taux est de 6 % du salaire brut à compter du 1^{er} septembre 2006.

2.1.3. *Chômage*

Le travailleur doit verser au titre de cette cotisation salariale 1 % de son salaire brut. Le taux est de 1.5 % à compter du 1^{er} septembre 2006.

2.1.4. *Autres*

Aucun. Le salarié moyen (SM) n'est aucunement tenu de s'acquitter d'autres cotisations que celles mentionnées ci-dessus. Cependant, les taux de cotisation peuvent varier d'un type de revenu à l'autre ou d'un groupe de bénéficiaires de revenus à l'autre. Dans certains cas, une cotisation d'assurance-accident doit en outre être versée - par exemple, dans le cas des salariés recevant une pension. Aucune de ces exceptions n'est applicable aux salariés pris en compte dans la présente étude.

2.2. **Cotisations patronales**

2.2.1. *Pensions*

Le taux de la cotisation pour les pensions est de 18 % du salaire brut.

2.2.2. *Maladie*

Le taux de la cotisation d'assurance-maladie est de 11 % du salaire brut.

2.2.3. *Chômage*

L'employeur doit verser 3 % du salaire brut (cotisation patronale).

2.2.4. *Autres*

Aucune. Des cotisations de sécurité sociales doivent aussi être payées sur les indemnités autres que le salaire brut (par exemple, les avantages en nature) ainsi que sur des paiements (par ex., pour certains types de contrats).

Outre les cotisations patronales, il existe aussi des impôts sur les salaires, qui se composent d'une cotisation d'assurance-maladie correspondant à une somme forfaitaire par salarié et d'une cotisation de formation correspondant à un certain pourcentage. La cotisation forfaitaire d'assurance-maladie s'élevait à 1 950 HUF par mois (23 400 par an). La cotisation de formation était de 1.5 % des salaires payés.

3. **Prestations sociales d'application générale**

3.1. **Prestations liées à la situation de famille**

Aucune.

3.2. Prestations pour enfants à charge

Montants applicables à partir du 1^{er} janvier 2006 :

Type de famille	HUF par mois
Pour un couple ayant un enfant	11 000
Pour un seul apporteur de revenu ayant un enfant	12 000
Pour un couple ayant deux enfants, par enfant	12 000
Pour un seul apporteur de revenu ayant deux enfants, par enfant	13 000
Pour un couple ayant 3 enfants ou plus, par enfant	14 000
Pour un seul apporteur de revenu ayant 3 enfants ou plus, par enfant	15 000
Pour un couple ayant un enfant souffrant d'une maladie et d'une invalidité permanentes	21 000
Pour un seul apporteur de revenu ayant un enfant souffrant d'une maladie et d'une invalidité permanentes	23 000

4. Principales modifications apportées au système fiscal et au régime des prestations sociales depuis 2004

Le taux le plus élevé d'imposition du système d'imposition progressive a été réduit. Le crédit d'impôt élargi pour les salariés a été augmenté. Les crédits d'impôts pour les familles de moins de trois enfants sont annulés.

Le montant des prestations familiales a été augmenté.

Depuis 2002, les impôts sur les salaires et la main-d'œuvre (cotisation d'assurance-maladie forfaitaire et cotisation de formation payées par l'employeur) sont intégrées dans le calcul de l'impôt/des prestations.

Des taux plus élevés de cotisations salariales d'assurance maladie et d'assurance chômage s'appliquent à compter du 1^{er} septembre 2006.

5. Rubriques pour mémoire

5.1. Méthode utilisée pour identifier le salarié moyen et pour calculer son salaire brut

5.2. Cotisations patronales aux régimes de sécurité sociale privés

Après 1998 (date à laquelle la réforme des pensions a été engagée), les particuliers ont la possibilité ou sont obligés d'adhérer à des fonds de pension privée (le second pilier du système de sécurité sociale). Conformément à la législation en vigueur, les sommes versées par l'employeur (pour le compte de ses salariés ou pour compléter leurs versements) aux fonds de pension privés sont exonérées de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de toute cotisation de sécurité sociale.

En Hongrie, la loi relative aux fonds d'assurance mutuelle facultative (comme les fonds de pension) a été adoptée le 6 décembre 1993. Selon la réglementation de 2006, la cotisation mensuelle versée à un fonds d'assurance mutuelle facultative par l'employeur d'un salarié du secteur privé qui adhère à un fonds d'assurance mutuelle facultative est exonérée de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de toute cotisation de sécurité sociale, dans la limite d'une somme ne pouvant dépasser le salaire minimum obligatoire. Les cotisations excédant cette limite sont imposables selon le barème de l'imposition progressive et des cotisations de sécurité sociale de 41.5 %/43.5 % à compter du 1^{er} septembre 2006 (= cotisations patronales de sécurité sociales de 29 % + cotisations salariales de sécurité sociale de 12.5 %/14.5 % à compter du 1^{er} septembre 2006) s'appliquent en outre. Pour les cotisations patronales payées simultanément à des fonds de pension, de

maladie ou d'entraide, la limite applicable est de 130 % du salaire minimum obligatoire. Les dons versés par l'employeur aux fonds d'assurance mutuelle facultative de ses salariés sont imposables selon le barème de l'imposition progressive. De plus les salariés peuvent appliquer un crédit fiscal de 30 % (dans la limite de 100 000 HUF ou 130 000 HUF par an; pour les versements effectués simultanément à des fonds de pension, de maladie ou d'entraide, la limite est de 120 000 HUF ou 150 000 HUF par an) à ces versements imposables. Les autorités fiscales versent directement le crédit d'impôt à une caisse mutuelle d'assurance volontaire.

En général, les primes d'assurance (sur la base desquelles un salarié est considéré comme étant le destinataire/bénéficiaire des services d'assurance) payées par l'employeur sont imposables, et des cotisations de sécurité sociale de 41.5 %/43.5 % à compter du 1 septembre 2006 (= cotisations patronales de sécurité sociales de 29 % + cotisations salariales de sécurité sociale de 12.5 %/14.5 % à compter du 1^{er} septembre 2006) s'appliquent en outre. Parallèlement, les primes d'assurance concernant les polices d'assurance-vie contre le risque de décès accidentel ou de blessure, ou l'assurance soins médicaux contre le risque d'incapacité totale et permanente de travailler sont exonérées de l'impôt.

Valeur des paramètres 2006

Salaire moyen	Ave_earn	1 913 971	Estimation du Secrétariat		
Abattement pour enfant à charge (par enfant)	child_al	0			
Abattement sécurité sociale	SSC_al	0			
Barème de l'impôt sur le revenu	tax_sch	0.18	1 500 000		
		0.38			
Cotisations de sécurité sociale	SSC_unemp	0.0116667			
	SSC_p	0.085			
	SSC_lim	6 325 450			
	SSC_h	0.046667			
Crédits d'impôt	tax_cr_pe	0.18			
	tax_cr_ce	9 000			
	tax_cr_li1	1 500 000			
	tax_cr_ra	0.18			
	EXtax_cr_pe	0.18			
	EXtax_cr_ce	2 340			
	EXtax_cr_li1	600 000			
	EXtax_cr_li2	1 000 000			
	EXtax_cr_ra	0.05			
	CL_rates	1	0		
	2	0			
	3	48 000			
	CL limit	6 000 000			
	CL limit rate	0.02			
Employeurs	SSC_empr	0.32			
Impôts sur les salaires et la main-d'œuvre	payroll_rate1	23 400			
	payroll_rate2	0.015			
Transferts au titre des enfants (par mois)	CB_rates	# of children	1	2	3+
		0	11 000	12 000	14 000
		1	12 000	13 000	15 000

Équations fiscales 2006

Les équations concernant le système hongrois en 2006 reposent pour la plupart sur une base individuelle. Mais l'abattement pour enfant à charge entre seulement dans le calcul concernant le principal apporteur de revenu et les prestations sociales ne sont calculées qu'une seule fois. C'est ce que montre l'indicateur Intervalle dans le tableau ci-dessous.

Les fonctions utilisées dans les équations (Taper, MIN, Tax, etc.) sont décrites dans la note technique sur les équations fiscales. Les noms des variables sont définis dans la table des paramètres qui précède, dans le tableau des équations, ou bien se composent des variables standards « married » et « children ». Les variables comprenant l'afixe « _total » indiquent la somme des valeurs des variables à prendre en compte pour le principal apporteur de revenu et son conjoint. De même, les affixes « _princ » et « _spouse » indiquent respectivement les valeurs pour le principal apporteur de revenu et pour le conjoint. Les équations pour une personne célibataire sont les mêmes que celles pour le principal apporteur de revenu à ceci près que la valeur zéro est attribuée à « _spouse ».

Ligne dans le tableau par pays et étapes intermédiaires	Nom de la variable	Intervalle	Équation
1. Salaire	earn		
2. Abattements :			
Enfants	child_all	P	0
Total	tax_al	B	0
3. Crédits inclus dans le revenu imposable	taxbl_cr	B	0
4. Revenu imposable par l'adm. centrale	tax_inc	B	earn
5. Impôt adm. centrale avant crédits	CG_tax_excl	B	Tax(tax_inc, tax_sch)
6. Crédits d'impôt			MIN(CG_tax_excl, MAX(0, MIN(earn*tax_cr_pe, tax_cr_ce*12)-MAX(0, (earn-tax_cr_li)*tax_cr_ra))+MAX(0, MIN(MAX(0, (earn-EXtax_cr_li1))*EXtax_cr_pe, EXtax_cr_ce*12)-MAX(0, (earn-EXtax_cr_li2)*EXtax_cr_ra))+MAX(0, MIN(MAX(CG_tax_excl-Employee Tax Credit-Extended Employee Tax Credit, 0), IF(Children=0,0,Children*VLOOKUP(Children,CL_rates,2))-MAX(0,(earn-CL_limit))*CL_limit_rate))
	tax_cr	B	
7. Impôt adm. Centrale	CG_tax	B	CG_tax_excl-tax_cr
8. Impôt des adm. infranationales	local_tax	B	0
9. Cotisations salariales de sécurité sociale	SSC	B	earn*SSC_unemp+earn*SSC_h+MIN(earn, SSC_lim)*SSC_p
11. Transferts en espèces			Children*(VLOOKUP((1-Married), CB_rates, MIN(Children, 3))+1)*12)
	cash_trans	J	
13. Cotisations patronales de sécurité sociale	SSC_empr	B	earn*SSC_empr
Impôt sur les salaires versé par l'employeur	Payroll	B	IF(earn>0, payroll_rate1 0)+earn*payroll_rate2

Code des intervalles des équations :

B, le calcul est effectué séparément aussi bien en ce qui concerne le principal apporteur de revenu que son conjoint;
P, le calcul est effectué uniquement pour le principal apporteur de revenu (valeur zéro prise pour les calculs concernant le conjoint);

J, le calcul est effectué une seule fois sur une base cumulée.

Annexes

<i>Annexe A.</i> Niveau d'imposition globale et structures fiscales dans les pays membres de L'OCDE, 1990-2004	470
<i>Annexe B.</i> Source des données concernant les gains	472
<i>Annexe C.</i> Taux de change et parité de pouvoir d'achat des monnaies nationales, 2006 . .	473
<i>Annexe D.</i> Séries chronologies conformes à l'ancienne définition de l'ouvrier moyen, 1979-2004	474

Tableau A.1. Recettes fiscales exprimées en pourcentage du PIB aux prix du marché, 1990-2004

	Total des recettes fiscales			Impôt sur le revenu des personnes physiques			Cotisations de sécurité sociale						Ensemble des autres	
	1990	1995	2004	1990	1995	2004	Salariés			Employeurs			1990	1995
							1990	1995	2004	1990	1995	2004		
Australie	28	29	31	12	12	13	0	0	0	0	0	0	16	17
Autriche	40	41	43	8	9	10	6	6	6	6	7	7	19	19
Belgique	42	44	45	13	14	14	4	4	4	9	9	8	16	16
Canada	36	36	33	15	13	12	2	2	2	3	3	3	17	17
République tchèque	-	38	38	-	5	5	-	4	4	-	10	10	-	19
Danemark	47	49	49	25	26	25	1	1	1	0	0	0	21	22
Finlande	44	46	44	15	14	13	1	3	2	9	10	9	18	19
France	42	43	43	4	5	7	6	6	4	11	11	11	21	21
Allemagne	36	37	35	10	10	8	6	6	6	7	7	7	13	13
Grèce	29	32	35	4	4	5	4	4	5	4	5	6	16	19
Hongrie	-	42	38	-	7	7	-	2	2	-	12	9	-	21
Islande	31	31	39	8	10	14	0	0	0	1	2	3	22	19
Irlande	33	32	30	11	10	8	2	2	1	3	3	3	18	18
Italie	38	40	41	10	10	10	2	3	2	9	8	9	17	19
Japon	29	27	26	8	6	5	3	4	4	4	4	5	14	13
Corée	19	19	25	4	4	3	0	0	3	1	1	2	14	14
Luxembourg	36	37	38	8	8	7	4	4	5	5	5	5	19	21
Mexique	17	17	19	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17	17
Pays-Bas	41	40	37	10	8	6	9	11	7	3	3	4	18	19
Nouvelle-Zélande	37	37	36	18	17	15	0	0	0	0	0	0	19	20
Norvège	42	41	44	11	11	10	3	3	3	7	6	6	20	21
Pologne ¹	-	37	34	-	8	4	-	11	14	-	-	-	-	17
Portugal	28	32	34	4	6	5	3	3	3	5	6	7	16	17
République slovaque	-	-	30	-	-	3	-	-	3	-	-	8	-	-
Espagne	32	32	35	7	8	6	2	2	2	8	8	8	15	15
Suède	53	48	50	20	16	16	0	2	3	14	11	11	19	19
Suisse	26	28	29	10	10	10	3	3	3	3	3	3	10	11
Turquie	20	23	31	5	5	5	1	1	3	2	1	3	11	15
Royaume-Uni	36	35	36	11	10	10	2	3	3	4	3	4	20	19
États-Unis	27	28	26	10	10	9	3	3	3	4	4	3	11	11

1. Total de cotisations de sécurité sociale.

Source : OCDE, *Statistiques des recettes publiques 1965-2005*, Édition 2006.StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/421756031274>

Tableau A.2. Produit des impôts sur le revenu des personnes physiques en pourcentage du PIB et du total des recettes fiscales, 1990-2004
(Pays percevant des impôts sur le revenu des collectivités décentralisées)

	Administration centrale						:	Administrations d'états et locales ¹					
	Pourcentage du		Pourcentage du		Pourcentage du			Pourcentage du		Pourcentage du		Pourcentage du	
	PIB	Total	PIB	Total	PIB	Total		PIB	Total	PIB	Total	PIB	Total
	1990	1995	2004	1990	1995	2004		1990	1995	2004	1990	1995	2004
Belgique	8	20	7	17	7	16	:	5	12	6	15	6	15
Canada	9	25	8	23	7	22	:	6	16	5	15	4	13
Danemark	12	25	12	25	9	21	:	13	28	14	29	15	33
Finlande	7	15	6	12	5	13	:	9	19	9	19	8	18
Islande	5	15	5	16	6	19	:	4	12	5	15	7	20
Japon	0	20	0	15	0	11	:	0	8	0	8	0	7
Corée	0	20	0	18	0	11	:	0	1	0	1	0	1
Norvège	4	9	4	10	5	12	:	7	17	7	16	5	13
Espagne ²	7	20	7	22	4	12	:	1	2	1	2	2	6
Suède	5	9	1	3	-1	-1	:	15	29	15	31	16	33
Suisse	3	10	2	7	2	7	:	7	29	8	29	8	27
États-Unis	8	30	8	29	7	28	:	2	7	2	7	2	7

1. Il existe également des dispositifs de partage de l'impôt sur le revenu en Allemagne, en Autriche, en Espagne, en Grèce, au Luxembourg et au Portugal.

2. A partir de 1997 l'Espagne a introduit un impôt sur le revenu des Régions autonomes; pour mémoire.

Source : OCDE, *Statistiques des recettes publiques 1965-2005*, Édition 2006.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/263580557185>

Source des données concernant les gains

Pays	Type d'échantillon	Source
Australie	Échantillon représentatif des salariés dans chaque industrie. Enquête trimestrielle.	Australian Bureau of Statistics « Average Weekly Earnings, Australia » and « Labour Force, Australia »
Autriche	Statistiques annuelles sur l'imposition des salaires	« Lohnsteuerstatistik »
Belgique	Données collectées ou estimées sur la base d'une enquête annuelle et des registres de sécurité sociale des salariés	Division statistiques du ministère de l'Économie (service public fédéral, économie, PME, travailleurs indépendants et énergie). Même source que les données sur « gains bruts annuels » de l'Eurostat.
Canada	Enquête mensuelle auprès de toutes les entreprises	Statistiques Canada, « Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail »
République tchèque	Données provenant d'enquête auprès des employeurs	Bureau national des statistiques
Danemark	Enquête sur les salaires effectués par la Confédération danoise du patronat	Rapport annuel de la Confédération danoise du patronat (Dansk Arbejds Giverforening)
Finlande	(1) Enquête de la Fédération finlandaise du patronat sur les salaires horaires en mensuels; (2) Enquête « non officielle » du patronat « Structure des statistiques sur les salaires » publiée par l'Office central des statistiques	« Statistiques sur les salaires » publiées par l'Office central des statistiques
France	Registres d'assurance sociale des employeurs	INSEE, « Déclarations Annuelles des Données Sociales » (DADS)
Allemagne	Enquête du Bureau fédéral de statistiques	Bureau national des statistiques
Grèce	Enquête effectuée par l'Institut de la Statistique et les établissements de la sécurité sociale	Service national de statistiques : statistiques sur le travail. Même source que les données sur « gains bruts annuels » de l'Eurostat
Hongrie	Enquêtes mensuelles auprès des entreprises ayant plus de cinq salariés	Bureau central de statistiques
Islande	Enquête mensuelle sur les salaires du secteur privé	Statistiques, Islande
Irlande	Enquête trimestrielle sur l'emploi, les gains et la durée du travail dans l'industrie	Office central de statistiques
Italie	Indicateurs trimestriels de salaires dans les secteurs industries et services (OROS)	Institut national de statistiques
Japon	Enquête de base sur la structure des salaires de l'ensemble des établissements employant plus de 10 salariés	Ministère de la Santé, du Travail et du Bien-être, Rapport annuel
Corée	Statistiques sur l'emploi	Ministère du Travail
Luxembourg	Fichiers mensuels agrégés des services de sécurité sociale	Office national des statistiques et Services de sécurité sociale
Mexique	Données administratives de l'Institut de sécurité sociale (Instituto Mexicano del Seguro Social (IMSS))	Commission sur « le salaire national minimum » (Comisión Nacional de Salarios Mínimos (CONASAMI))
Pays-Bas	Enquête sur l'emploi et le salaire	Bureau central de statistiques, Statline
Nouvelle-Zélande	L'enquête trimestrielle sur l'emploi est un sondage auprès des entreprises	Statistiques de Nouvelle-Zélande INFOS
Norvège	Échantillon d'entreprises (excluant l'agriculture, la pêche et les ménages privés). Les données sont basées sur les statistiques publiées du 3e trimestre	Statistiques sur les salaires
Portugal	Enquête du Ministère de l'Emploi effectuée en avril et octobre	Ministère de l'Emploi
Pologne	Estimations des différents secteurs	Bulletin mensuel des statistiques
République slovaque	Données trimestrielles et annuelles	Bureau national des statistiques
Espagne	Enquête trimestrielle auprès des entreprises	Instituto Nacional de Estadística « Encuesta Trimestral de Coste Laboral » (Enquête sur le coût du travail)
Suède	Enquête effectuée au mois de septembre par le patronat	Statistiques, Suède
Suisse	Personnes actives occupées selon la branche économique	La vie économique, SECO (secrétariat d'État à l'Économie) table B.8.1, www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/03/04.html
Turquie	Enquête annuelle de l'industrie manufacturière	Institut national de statistiques
Royaume-Uni	1 % de l'échantillon du système de retenue à la source de l'impôt sur les salaires	Office national de statistiques, enquête annuelle sur les heures travaillées et le salaire (ASHE)
États-Unis	Enquête mensuelle du ministère du Travail par voie de questionnaire couvrant plus de 40 millions de travailleurs et de salariés non agricoles	Emploi, heures travaillées et salaires de l'étude sur les statistiques de l'emploi

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/378147035874>

Taux de change et parité de pouvoir d'achat des monnaies nationales, 2006

	Unité monétaire	2006	
		Taux de change *	Parités de pouvoir d'achat **
Australie	AUD	1.33	1.39
Autriche	EUR	0.80	0.91
Belgique	EUR	0.80	0.89
Canada	CAD	1.13	1.29
République tchèque	CZK	22.72	14.57
Danemark	DKK	5.97	8.54
Finlande	EUR	0.80	0.94
France	EUR	0.80	0.90
Allemagne	EUR	0.80	0.94
Grèce	EUR	0.80	0.71
Hongrie	HUF	212.04	130.99
Islande	ISK	69.93	1.02
Irlande	EUR	0.80	91.73
Italie	EUR	0.80	0.84
Japon	JPY	116.26	128.09
Corée	KRW	954.19	758.73
Luxembourg	EUR	0.80	0.99
Mexique	MXN	10.91	7.35
Pays-Bas	EUR	0.80	0.91
Nouvelle-Zélande	NZD	1.55	9.85
Norvège	NOK	6.44	1.50
Pologne	PLZ	3.12	1.85
Portugal	EUR	0.80	0.66
République slovaque	SKK	29.94	0.78
Espagne	EUR	0.80	17.37
Suède	SEK	7.42	9.35
Suisse	CHF	1.26	1.76
Turquie	TRL	1.43	0.82
Royaume-Uni	GBP	0.55	0.62
États-Unis	USD	1.00	1.00

* Moyenne sur 11 mois des taux journaliers.

** Estimations basées sur les données publiées dans OCDE, Perspectives économique no 79, juin 2006.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/367271315284>

Séries chronologiques conformes à l'ancienne définition de l'ouvrier moyen, 1979-2004

Avertissement

Les tableaux qui figurent dans cette annexe contiennent des données publiées dans *Les impôts sur les salaires de 2003-2004* pour faciliter la lecture car le corps de ce rapport ne présente que des données concernant la période 2000-2005. Toutefois, l'utilisateur de ces données doit être conscient de leurs limites. En premier lieu, elles sont fondées sur la définition antérieure du salaire – le salaire de l'ouvrier moyen (OM). En second lieu, des changements sont intervenus dans les modes de déclaration de certains pays au cours de la période 1979-2004 et par conséquent la série chronologique ne peut être considérée comme complètement cohérente. Les ruptures les plus importantes de la série pour les années récentes sont les suivantes :

- a) Australie : depuis 2002, les taxes sur les salaires sont incluses dans les calculs. Elles sont exclues pour les années antérieures.
- b) Autriche : depuis 1998, les taxes sur les salaires sont incluses dans les calculs. Elles sont exclues pour les années antérieures.
- c) France : depuis 1997, les données concernant les rémunérations sont fondées sur des données statistiques améliorées.
- d) Japon : depuis 2002, des améliorations ont été apportées à la déclaration des cotisations de sécurité sociale.
- e) Corée : depuis 1997, le champ d'application des cotisations de sécurité sociale a été élargi.
- f) Pays-Bas : depuis 1999, le niveau moyen du salaire des travailleurs manuels est supposé égal à 90 % du salaire de l'ensemble des travailleurs de l'industrie y compris les travailleurs "à col blanc" et leurs superviseurs.

Tableau D.1 Impôt sur le revenu et cotisations des salariés et des employeurs (en % des coûts de main d'œuvre), 1979-2004

	célibataire sans enfant															
	1979	1981	1983	1985	1987	1989	1991	1993	1995	1997	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Australie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29.6	30.4	27.4	27.8	28.3	28.3	28.6
Autriche	36.5	38.6	38.1	40.3	39.6	38.1	39.1	40.0	41.2	45.6	45.9	44.9	44.5	44.7	45.0	44.9
Belgique	47.4	49.8	49.2	51.0	53.5	53.2	53.7	54.6	56.3	56.6	56.9	56.2	55.6	55.1	54.6	54.2
Canada	23.2	24.7	25.6	26.9	29.0	27.2	29.0	30.8	31.5	32.3	31.1	31.8	30.4	32.2	32.4	32.3
République tchèque	-	-	-	-	-	-	-	42.6	43.2	42.9	42.7	42.7	42.6	42.9	43.2	43.6
Danemark	40.6	42.7	46.5	47.8	47.6	46.6	46.7	47.0	45.2	45.1	44.5	44.4	43.6	42.7	42.7	41.5
Finlande	41.6	42.4	43.2	45.2	45.5	46.2	44.5	49.3	51.2	48.9	47.4	47.3	45.9	45.2	44.4	43.8
France ¹	-	-	-	-	-	-	-	-	49.1	48.7	48.1	48.2	48.3	48.2	48.3	47.4
Allemagne	40.8	41.9	43.4	44.5	45.1	45.5	46.4	46.4	50.2	52.3	51.9	51.8	50.8	51.1	51.9	50.7
Grèce	25.6	25.5	31.2	31.4	31.6	33.8	33.0	35.3	35.6	35.8	35.7	36.0	35.7	34.6	34.4	34.9
Hongrie	-	-	-	-	-	-	-	-	51.4	52.0	50.7	49.6	49.0	49.0	45.6	45.8
Islande	-	18.4	18.8	16.5	13.9	19.5	20.1	22.0	23.1	24.4	26.0	26.7	27.5	28.8	29.4	29.7
Irlande	33.9	34.7	40.1	42.4	42.8	40.6	39.8	40.0	36.9	33.9	32.4	28.9	25.8	24.5	24.2	23.8
Italie ²	45.3	47.3	50.5	50.0	49.4	51.2	48.8	49.2	50.3	51.5	47.2	46.7	46.1	46.1	45.4	45.7
Japon	16.7	17.3	17.7	21.6	21.4	20.4	21.5	21.2	19.5	20.7	24.0	24.1	24.2	29.8	26.7	26.6
Corée	-	-	-	-	-	-	-	-	6.9	12.4	16.1	16.5	16.6	16.1	16.3	16.6
Luxembourg	38.5	38.2	38.6	38.4	35.7	35.5	33.9	34.9	34.3	35.2	34.6	35.5	33.9	31.3	31.5	31.9
Mexique	-	-	-	-	-	23.5	24.4	26.6	27.2	20.8	14.1	15.4	14.4	16.1	17.2	15.4
Pays-Bas	48.0	48.3	52.0	49.9	49.5	47.0	46.5	45.7	44.8	43.6	44.3	45.1	42.3	35.5	35.2	43.6
Nouvelle-Zélande	26.0	26.8	26.6	27.9	26.1	23.4	23.8	24.0	24.5	21.6	19.4	19.5	19.5	20.1	20.3	20.7
Norvège	43.5	43.1	42.3	41.8	42.6	42.7	41.2	36.8	37.5	37.4	37.3	37.2	36.9	36.9	36.8	36.9
Pologne ³	-	-	-	-	-	-	-	44.1	44.7	43.9	43.0	43.0	42.7	42.8	42.9	43.1
Portugal	28.1	29.9	32.3	34.9	34.5	33.9	33.2	33.3	33.7	33.9	33.4	33.5	32.5	32.6	32.6	32.6
République slovaque	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	41.2	41.7	41.1	41.4	42.0
Espagne	36.4	37.4	38.0	36.6	37.9	35.9	36.5	38.0	38.5	39.0	37.5	37.6	37.9	38.2	37.7	38.0
Suède	50.7	50.8	50.6	50.9	51.7	52.7	46.0	45.6	49.3	50.7	50.5	49.5	48.5	47.6	47.9	48.0
Suisse	28.2	29.1	28.8	28.8	28.5	28.6	27.3	28.7	30.6	30.0	29.8	29.5	29.5	29.6	29.0	28.8
Turquie	53.9	47.7	44.8	37.0	40.2	40.1	41.2	40.0	35.3	40.7	30.3	40.4	43.6	42.5	42.2	42.7
Royaume-Uni	36.1	37.6	38.2	37.8	36.0	34.2	33.2	32.6	33.4	32.0	30.8	30.1	29.5	29.5	31.0	31.2
États-Unis	31.9	35.3	34.9	33.6	30.6	31.1	31.3	31.2	31.0	31.1	31.1	30.8	29.8	29.7	29.5	29.6

Note: Afin de produire des données consistantes, de 1996 à 2001 les données de l'Australie ont été révisées en incluant les impôts sur les salaires. Les données avant cette période ne sont pas disponibles sur la même base.

1. La France n'a pas déclaré de cotisations patronales de sécurité sociale pour la période 1979-1993.

2. A partir de 1990, les données concernant les salaires ont été révisées et ne concernent plus que les ouvriers.

3. Le pays n'a pas envoyé sa soumission pour 2004, par conséquent la structure du système de l'impôt et des prestations sociales a été mise à jour en utilisant de sources externes. Étant donné le potentiel d'erreur, le lecteur devrait faire attention en analysant les résultats.

Tableau D.2 Impôts sur le revenu (en % du salaire brut), 1979-2004
célibataire sans enfant

	1979	1981	1983	1985	1987	1989	1991	1993	1995	1997	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Australie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24.8	25.9	22.8	23.3	24.0	24.0	24.3
Autriche	9.3	10.2	9.4	10.2	9.5	7.0	7.5	8.6	8.9	10.2	10.8	9.8	10.2	10.5	10.8	10.8
Belgique	15.2	18.7	25.5	26.4	25.9	25.3	25.9	26.1	27.2	27.6	27.9	27.9	27.8	27.2	26.7	26.6
Canada	18.3	19.0	18.8	19.4	21.4	20.0	20.4	21.1	21.7	22.1	20.8	21.1	19.3	17.9	18.0	17.8
République tchèque	-	-	-	-	-	-	-	8.5	10.0	10.4	10.2	10.1	10.0	10.4	10.8	11.4
Danemark	35.7	37.8	39.4	40.0	44.0	44.0	44.2	44.4	37.4	35.1	33.0	32.4	32.6	31.7	31.7	30.6
Finlande	26.7	27.3	29.5	30.5	30.8	30.8	28.3	28.6	29.3	28.0	26.3	26.6	25.9	25.4	24.9	24.2
France	8.5	8.6	8.4	7.4	6.8	6.7	8.1	8.5	8.8	10.5	14.3	13.4	13.5	13.6	13.2	13.1
Allemagne	16.0	16.4	17.1	18.1	18.6	18.6	18.4	18.3	20.8	21.2	21.2	21.5	20.1	20.4	20.8	19.6
Grèce	1.4	1.3	3.0	3.2	3.5	5.8	3.6	1.7	1.7	2.0	1.9	2.2	1.8	0.4	0.0	0.6
Hongrie	-	-	-	-	-	-	-	-	16.4	17.8	17.6	18.9	19.2	16.9	12.9	12.4
Islande	-	16.8	16.9	14.5	12.0	17.5	17.9	19.7	20.4	21.2	22.3	23.1	23.5	24.8	25.2	25.5
Irlande	23.7	23.4	24.6	26.8	27.9	25.5	24.7	23.9	22.4	20.5	19.3	15.2	12.0	11.4	11.1	10.6
Italie ¹	11.6	14.1	16.3	18.4	18.4	18.1	16.3	15.8	17.5	18.8	20.0	19.3	18.6	19.1	18.2	18.6
Japon	7.6	8.5	9.0	8.8	8.5	7.9	8.5	8.4	6.4	8.0	6.1	6.2	6.2	5.6	5.9	5.9
Corée	-	-	-	-	-	-	-	-	2.5	1.7	2.1	2.5	2.5	2.2	2.3	2.2
Luxembourg	17.4	16.8	17.4	16.7	14.0	13.5	11.8	12.7	13.1	13.8	12.1	12.6	10.8	8.3	8.5	8.9
Mexique	-	-	-	-	-	6.6	6.1	6.5	2.5	-1.2	0.0	1.3	1.9	2.1	2.8	3.0
Pays-Bas	14.8	13.5	12.0	11.3	11.9	12.1	11.5	12.2	6.7	6.5	6.3	7.6	8.8	7.0	6.0	8.5
Nouvelle-Zélande	26.0	26.8	26.6	27.9	26.1	23.4	23.8	24.0	24.5	21.6	19.4	19.5	19.5	20.1	20.3	20.7
Norvège	25.7	24.7	23.3	22.7	22.7	25.9	24.4	20.9	21.8	21.7	21.6	21.4	21.0	21.0	20.9	20.9
Pologne ²	-	-	-	-	-	-	-	17.2	18.1	16.9	6.6	6.6	6.0	6.1	6.0	6.1
Portugal	4.4	4.9	7.1	6.9	7.5	6.5	5.9	6.8	7.0	7.2	6.6	6.7	5.4	5.5	5.6	5.6
République slovaque	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6.0	6.8	5.9	6.3	7.9
Espagne	10.1	11.3	12.2	10.6	12.7	10.4	11.3	12.3	13.2	13.8	11.8	12.1	12.6	13.0	12.3	12.7
Suède	36.5	36.1	35.5	35.6	36.6	37.0	28.0	28.5	28.7	28.5	27.2	25.8	24.6	23.4	23.8	24.0
Suisse	10.6	11.6	11.4	11.2	10.8	10.8	9.6	11.1	11.0	10.3	10.2	9.8	9.9	9.9	9.7	9.8
Turquie	42.0	35.2	30.2	22.9	22.4	23.5	27.1	27.4	25.2	23.9	15.2	14.7	14.9	15.1	14.8	15.4
Royaume-Uni	23.2	23.4	22.7	22.3	20.3	19.0	18.7	18.0	18.2	16.7	16.3	15.8	15.5	15.6	15.7	15.9
États-Unis	20.6	23.5	23.0	21.8	18.4	18.4	18.4	18.3	18.1	18.2	18.2	17.9	16.8	16.6	16.4	16.5

Note: Afin de produire des données consistantes, de 1996 à 2001 les données de l'Australie ont été révisées en incluant les impôts sur les salaires. Les données avant cette période ne sont pas disponibles sur la même base.

1. A partir de 1990, les données concernant les salaires ont été révisées et ne concernent plus que les ouvriers.

2. Le pays n'a pas envoyé sa soumission pour 2004, par conséquent la structure du système de l'impôt et des prestations sociales a été mise à jour en utilisant de sources externes. Étant donné le potentiel d'erreur, le lecteur devrait faire attention en analysant les résultats.

Tableau D.3 Impôts sur le revenu et cotisations des salariés (en % du salaire brut), 1979-2004

	célibataire sans enfant															
	1979	1981	1983	1985	1987	1989	1991	1993	1995	1997	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Australie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24.8	25.9	22.8	23.3	24.0	24.0	24.3
Autriche	23.5	25.1	24.5	26.6	25.9	23.8	24.7	25.9	27.0	28.3	28.8	27.9	28.3	28.6	28.9	28.8
Belgique	25.3	28.8	37.0	38.5	38.0	37.4	37.9	39.2	41.1	41.5	41.9	41.9	41.7	41.2	40.7	40.5
Canada	20.8	22.0	22.3	23.3	25.4	23.8	25.0	26.3	27.1	27.7	26.5	27.1	25.5	24.4	24.6	24.7
République tchèque	-	-	-	-	-	-	-	22.0	23.2	22.9	22.7	22.6	22.5	22.9	23.3	23.9
Danemark	40.1	42.2	44.8	46.3	46.0	46.6	46.7	47.0	45.2	44.9	44.2	44.1	43.3	42.3	42.3	41.2
Finlande	29.4	30.0	32.2	34.2	34.2	34.0	31.7	35.7	38.0	35.8	33.7	33.6	32.4	31.5	31.0	30.3
France	20.3	20.5	22.6	22.6	23.5	25.0	25.2	26.9	27.4	28.1	27.7	26.8	27.0	26.8	26.8	26.7
Allemagne	31.6	32.6	33.9	35.0	35.7	36.0	36.6	36.6	40.5	42.3	41.9	42.0	40.7	41.0	41.8	40.5
Grèce	11.6	11.5	16.2	16.4	16.8	19.1	17.4	17.5	17.6	17.9	17.8	18.1	17.7	16.3	16.0	16.6
Hongrie	-	-	-	-	-	-	-	-	27.9	29.3	30.1	31.4	31.7	29.4	25.4	25.9
Islande	-	17.0	17.2	14.7	12.2	17.5	18.1	20.0	20.6	21.5	22.5	23.2	23.7	25.1	25.4	25.7
Irlande	28.1	28.1	33.1	35.3	35.7	33.3	32.4	32.7	29.2	26.0	24.3	20.3	16.9	16.4	16.0	15.7
Italie ¹	20.0	22.6	25.8	27.0	27.3	26.7	25.3	25.8	27.5	29.0	29.1	28.5	27.8	28.3	27.4	27.8
Japon	12.5	13.2	13.1	15.8	15.5	14.9	15.5	15.4	13.4	15.0	16.1	16.2	16.2	19.3	17.5	17.4
Corée	-	-	-	-	-	-	-	-	4.8	5.6	8.8	9.2	9.2	8.9	9.2	9.3
Luxembourg	29.3	28.8	29.5	28.9	26.2	25.9	24.1	25.2	25.6	26.4	25.8	26.6	24.8	22.1	22.3	22.7
Mexique	-	-	-	-	-	11.1	10.9	11.3	7.7	1.4	1.6	2.9	3.4	3.7	4.4	4.5
Pays-Bas	35.5	35.8	40.4	38.0	37.4	35.6	40.4	41.8	40.5	39.3	35.4	36.2	32.9	28.6	29.0	34.4
Nouvelle-Zélande	26.0	26.8	26.6	27.9	26.1	23.4	23.8	24.0	24.5	21.6	19.4	19.5	19.5	20.1	20.3	20.7
Norvège	34.4	33.8	33.0	32.7	33.6	33.8	32.2	28.7	29.6	29.5	29.4	29.2	28.8	28.8	28.7	28.7
Pologne ²	-	-	-	-	-	-	-	17.2	18.1	16.9	31.4	31.4	31.0	31.1	31.2	31.5
Portugal	14.4	15.4	18.1	18.4	18.5	17.4	17.6	16.9	18.0	18.2	17.6	17.7	16.4	16.5	16.6	16.6
République slovaque	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18.8	19.6	18.7	19.1	21.3
Espagne	15.7	16.9	18.1	16.9	18.7	16.4	17.3	18.4	19.6	20.2	18.2	18.5	18.9	19.3	18.6	19.0
Suède	36.5	36.1	35.5	35.6	36.6	37.0	28.0	29.5	32.6	34.5	34.1	32.8	31.7	30.4	30.7	31.0
Suisse	20.9	21.9	21.5	21.5	21.1	21.2	19.9	21.4	22.5	21.9	21.7	21.3	21.4	21.4	21.0	20.9
Turquie	49.0	42.2	38.2	31.3	31.8	32.6	34.8	34.3	30.5	33.1	22.9	28.7	30.9	30.1	29.8	30.4
Royaume-Uni	29.7	31.2	31.7	31.3	29.3	27.3	26.2	25.6	26.7	25.2	24.4	23.6	23.1	23.2	24.2	24.4
États-Unis	26.8	30.2	29.7	28.9	25.6	26.0	26.0	26.0	25.8	25.8	25.8	25.5	24.4	24.3	24.1	24.2

Note: Afin de produire des données consistantes, de 1996 à 2001 les données de l'Australie ont été révisées en incluant les impôts sur les salaires. Les données avant cette période ne sont pas disponibles sur la même base.

1. A partir de 1990, les données concernant les salaires ont été révisées et ne concernent plus que les ouvriers.

2. Le pays n'a pas envoyé sa soumission pour 2004, par conséquent la structure du système de l'impôt et des prestations sociales a été mise à jour en utilisant de sources externes. Étant donné le potentiel d'erreur, le lecteur devrait faire attention en analysant les résultats.

Tableau D.4 Impôt sur le revenu et cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées
(en % des coûts de main-d'œuvre) 1979-2004, couple marié avec un seul salaire et ayant deux enfants

	1979	1981	1983	1985	1987	1989	1991	1993	1995	1997	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Australie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	21.2	22.4	18.6	19.2	20.4	16.1	17.2
Autriche	20.5	23.9	24.3	25.6	24.4	23.3	24.7	24.3	27.2	32.2	31.6	29.5	29.0	29.5	29.5	28.8
Belgique	33.1	36.0	35.3	38.4	41.6	36.1	37.3	38.6	40.3	40.8	41.2	40.5	40.3	39.7	39.1	35.6
Canada	11.7	13.5	13.3	15.2	17.4	15.7	18.5	20.6	21.7	23.4	21.2	22.2	20.4	23.1	23.1	23.0
République tchèque	-	-	-	-	-	-	-	23.1	28.5	31.2	24.4	22.7	24.5	24.5	27.1	29.5
Danemark	30.9	33.6	37.5	37.7	35.5	32.4	32.5	32.5	30.9	31.3	31.1	31.0	30.7	30.1	30.1	29.8
Finlande	32.4	33.2	32.7	35.6	35.8	34.8	32.5	38.1	42.1	40.8	39.6	39.9	38.8	38.3	37.6	36.8
France ¹	-	-	-	-	-	-	-	-	39.5	39.5	38.9	39.8	39.4	39.5	39.9	39.0
Allemagne	30.7	30.9	33.3	34.2	32.7	34.0	34.3	33.6	37.3	35.6	34.4	33.3	32.7	32.2	33.4	32.2
Grèce	9.3	9.3	14.5	22.9	30.3	32.0	30.5	34.3	34.9	36.2	35.8	36.1	35.9	35.0	34.4	34.9
Hongrie	-	-	-	-	-	-	-	-	37.4	40.8	35.9	35.0	32.8	33.9	30.3	31.3
Islande	-	6.2	4.6	-3.0	-4.8	-11.4	-14.0	-11.2	-10.9	-2.8	5.8	7.6	7.8	9.5	10.4	11.7
Irlande	20.4	22.7	27.4	30.0	30.6	30.0	29.4	29.9	26.8	23.8	20.1	15.5	12.8	9.1	6.4	5.9
Italie ²	40.9	41.1	42.3	43.9	44.6	43.9	40.7	42.4	44.9	43.3	37.0	36.5	35.4	36.0	35.7	36.2
Japon	11.2	11.9	12.3	16.0	15.9	14.8	15.3	16.0	15.1	15.6	19.8	20.2	20.4	26.2	22.9	23.8
Corée	-	-	-	-	-	-	-	-	6.0	11.6	15.4	15.8	15.9	15.5	15.8	15.8
Luxembourg	20.1	19.5	18.1	18.1	15.3	14.0	14.3	12.5	12.7	13.0	10.7	11.4	11.5	9.2	9.2	9.3
Mexique	-	-	-	-	-	23.5	24.4	26.6	27.2	20.8	14.1	15.4	14.4	16.1	17.2	15.4
Pays-Bas	39.4	39.7	43.6	41.2	41.1	38.7	40.1	35.7	34.9	33.0	34.1	35.5	33.0	25.1	24.5	34.3
Nouvelle-Zélande	10.4	16.8	17.5	15.5	24.3	18.0	20.8	22.2	22.4	16.2	14.1	15.5	16.7	18.8	19.4	20.7
Norvège	32.6	30.1	28.5	28.0	28.4	28.0	26.4	23.0	24.4	24.9	26.2	26.9	26.9	27.3	27.5	27.8
Pologne ³	-	-	-	-	-	-	-	36.8	39.3	38.9	38.1	38.2	37.8	41.2	37.9	41.5
Portugal	24.3	25.8	27.5	31.4	29.7	26.5	25.4	25.3	26.6	26.8	26.0	26.2	24.1	23.6	23.7	22.5
République slovaque	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25.2	28.5	28.2	32.3	27.2
Espagne	31.9	32.7	33.4	32.4	34.1	31.6	32.6	32.9	33.3	33.7	30.4	30.6	31.1	31.5	30.9	31.6
Suède	42.5	42.9	43.2	42.5	43.0	45.5	37.7	37.7	42.2	45.2	44.4	42.6	41.1	40.3	40.8	41.2
Suisse	19.2	20.6	19.9	19.0	18.3	18.6	18.0	17.3	18.9	17.7	17.8	17.7	17.9	18.1	17.5	17.2
Turquie	53.9	47.7	44.8	37.0	40.2	40.1	41.2	40.0	35.3	40.7	30.3	40.4	43.6	42.5	42.2	42.7
Royaume-Uni	25.2	26.8	26.6	26.2	25.6	25.1	24.3	23.8	26.1	24.8	23.3	21.4	18.1	17.3	17.4	18.0
États-Unis	23.5	26.8	27.7	26.7	25.5	24.7	24.8	24.7	24.4	24.1	21.1	21.3	18.3	17.8	15.6	16.4

Note: Afin de produire des données consistantes, de 1996 à 2001 les données de l'Australie ont été révisées en incluant les impôts sur les salaires. Les données avant cette période ne sont pas disponibles sur la même base.

1. La France n'a pas déclaré de cotisations patronales de sécurité sociale pour la période 1979-1993.

2. A partir de 1990, les données concernant les salaires ont été révisées et ne concernent plus que les ouvriers.

3. Le pays n'a pas envoyé sa soumission pour 2004, par conséquent la structure du système de l'impôt et des prestations sociales a été mise à jour en utilisant de sources externes. Étant donné le potentiel d'erreur, le lecteur devrait faire attention en analysant les résultats.

Tableau D.5 Impôt sur le revenu (en % du salaire brut), 1979-2004, couple marié avec un seul salaire et ayant deux enfants

	1979	1981	1983	1985	1987	1989	1991	1993	1995	1997	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Australie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23.7	24.9	22.8	23.3	24.0	24.0	24.3
Autriche	6.5	7.6	6.6	7.6	6.4	3.1	3.8	2.8	3.5	5.0	9.2	8.2	8.7	9.0	9.3	8.1
Belgique	8.0	11.6	18.4	19.3	19.1	14.2	15.0	15.5	16.1	16.5	17.0	17.1	17.1	16.7	15.9	15.2
Canada	9.7	10.6	9.0	10.3	12.3	10.9	12.1	10.3	11.2	12.6	10.2	16.9	15.3	14.1	14.2	13.9
République tchèque	-	-	-	-	-	-	-	2.5	4.5	5.2	4.3	4.2	4.0	4.5	4.9	5.3
Danemark	30.3	32.6	33.8	34.3	35.7	35.6	36.0	36.2	29.4	27.8	26.2	25.7	26.2	25.7	25.7	25.4
Finlande	20.9	21.9	23.8	25.3	25.2	23.7	21.8	23.3	29.3	28.0	26.3	26.6	25.9	25.4	24.9	24.2
France	0.4	0.5	0.4	0.0	0.0	0.0	1.0	1.7	1.9	3.7	7.6	7.6	7.0	7.1	7.1	7.1
Allemagne	9.9	9.7	10.5	10.9	8.6	9.2	8.7	7.9	9.6	1.0	0.0	-0.9	-1.7	-2.4	-1.6	-2.8
Grèce	0.0	0.0	0.0	0.0	1.8	3.7	0.5	0.5	0.8	2.5	1.9	2.3	2.0	0.9	0.0	0.6
Hongrie	-	-	-	-	-	-	-	-	16.4	17.8	12.0	12.6	9.2	8.0	4.6	4.7
Islande	-	10.2	9.4	6.4	4.8	1.3	0.3	2.5	3.6	6.8	11.3	12.0	12.6	13.3	13.3	14.0
Irlande	11.5	13.0	14.0	16.2	17.9	17.0	16.2	15.9	15.4	14.1	10.1	5.0	2.9	2.5	2.2	2.2
Italie ¹	9.4	10.8	12.5	16.2	15.2	14.8	12.7	11.9	14.0	15.3	15.8	14.9	13.4	11.9	11.3	11.9
Japon	1.8	2.8	3.3	2.8	2.7	1.9	2.4	2.8	1.6	2.6	1.5	2.0	2.0	1.4	1.6	2.7
Corée	-	-	-	-	-	-	-	-	1.5	0.9	1.3	1.7	1.8	1.6	1.7	1.4
Luxembourg	3.4	3.1	2.7	2.2	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Mexique	-	-	-	-	-	6.6	6.1	6.5	2.5	-1.2	0.0	1.3	1.9	2.1	2.8	3.0
Pays-Bas	12.5	11.2	9.6	8.4	8.9	9.2	10.1	9.5	4.4	3.5	4.8	4.9	8.3	6.4	5.7	8.3
Nouvelle-Zélande	17.0	21.5	21.7	24.8	24.3	20.3	20.8	22.2	22.4	16.2	14.1	19.5	19.5	20.1	20.3	20.7
Norvège	17.5	17.0	15.6	15.0	15.2	18.6	17.8	15.9	17.0	17.1	17.4	17.1	18.1	18.2	18.0	18.0
Pologne ²	-	-	-	-	-	-	-	15.3	16.1	14.7	4.6	4.7	4.0	4.2	4.0	4.1
Portugal	4.0	4.0	6.0	6.0	6.0	2.1	1.2	1.1	3.3	3.1	2.4	2.7	0.1	0.3	0.3	0.4
République slovaque	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.0	3.5	2.6	3.1	-5.3
Espagne	6.1	6.7	7.5	5.9	8.3	5.3	6.4	5.6	6.4	6.8	2.5	3.0	3.6	4.2	3.5	4.3
Suède	33.7	33.7	33.3	33.9	35.0	35.7	28.0	28.5	28.7	28.5	27.2	25.8	24.6	23.4	23.8	24.0
Suisse	6.3	7.2	6.1	6.4	6.0	5.8	5.4	5.7	5.7	5.1	5.0	4.9	5.0	5.1	5.0	5.1
Turquie	42.0	35.2	30.2	22.9	22.4	23.5	27.1	27.4	25.2	23.9	15.2	14.7	14.9	15.1	14.8	15.4
Royaume-Uni	19.3	19.8	18.6	17.9	16.5	15.5	15.4	15.0	16.6	15.1	15.2	13.3	10.2	9.3	7.9	8.1
États-Unis	11.6	14.4	15.2	14.5	13.0	11.5	11.3	11.3	11.0	10.7	7.4	7.6	4.3	3.9	1.5	2.4

Note: Afin de produire des données consistantes, de 1996 à 2001 les données de l'Australie ont été révisées en incluant les impôts sur les salaires. Les données avant cette période ne sont pas disponibles sur la même base.

1. A partir de 1990, les données concernant les salaires ont été révisées et ne concernent plus que les ouvriers.

2. Le pays n'a pas envoyé sa soumission pour 2004, par conséquent la structure du système de l'impôt et des prestations sociales a été mise à jour en utilisant de sources externes. Étant donné le potentiel d'erreur, le lecteur devrait faire attention en analysant les résultats.

Tableau D.6 Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées
(en % du salaire brut) 1979-2004, couple marié avec un seul salaire et ayant deux enfants

	1979	1981	1983	1985	1987	1989	1991	1993	1995	1997	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Australie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15.8	17.5	13.5	14.2	15.6	11.1	12.2
Autriche	4.2	7.1	7.8	8.6	7.3	5.6	6.9	6.5	9.5	10.7	10.0	7.6	8.2	8.9	8.9	8.0
Belgique	5.0	9.1	19.8	22.6	22.1	14.5	16.0	17.8	19.5	20.2	20.7	21.1	21.6	21.0	20.4	16.4
Canada	9.0	10.4	9.4	11.0	13.1	11.8	14.0	15.5	16.6	18.2	15.9	16.9	14.8	14.3	14.2	14.4
République tchèque	-	-	-	-	-	-	-	-4.5	3.3	7.1	-2.1	-4.3	-2.0	-1.9	1.5	4.9
Danemark	30.3	33.1	35.5	35.9	33.5	32.4	32.5	32.5	30.9	31.1	30.7	30.7	30.2	29.7	29.7	29.4
Finlande	18.2	18.9	19.7	22.6	22.5	20.0	17.0	21.5	26.3	25.7	23.9	24.3	23.5	22.8	22.6	21.7
France	6.8	6.6	6.4	7.7	9.3	10.9	11.2	13.1	13.8	15.3	15.0	15.0	14.4	14.6	15.0	15.1
Allemagne	19.9	19.8	22.2	23.1	21.2	22.5	22.4	21.5	25.0	22.1	20.7	19.6	18.9	18.3	19.4	18.1
Grèce	-7.7	-7.7	-4.1	-4.1	15.1	16.9	14.2	16.3	16.7	18.4	17.8	18.2	17.9	16.8	16.0	16.6
Hongrie	-	-	-	-	-	-	-	-	7.3	12.9	9.1	11.6	9.9	8.5	4.4	6.1
Islande	-	4.5	2.7	-5.2	-6.8	-14.2	-16.9	-14.0	-14.5	-6.8	1.3	3.2	3.0	4.7	5.3	6.6
Irlande	13.4	14.9	19.0	21.5	22.1	21.5	20.8	21.3	17.9	14.6	10.5	5.4	2.3	-0.7	-3.7	-4.2
Italie ¹	12.1	11.5	13.6	18.1	20.3	15.8	15.5	15.9	19.6	17.0	15.5	14.8	13.5	14.9	14.4	15.2
Japon	6.7	7.6	8.0	9.8	9.7	8.9	9.4	9.8	8.6	9.6	11.5	12.0	12.0	15.1	13.2	14.3
Corée	-	-	-	-	-	-	-	-	3.8	4.7	8.0	8.4	8.5	8.3	8.7	8.4
Luxembourg	8.1	7.3	5.9	5.5	2.8	1.2	1.6	-0.6	1.2	1.3	-1.3	-0.8	-0.7	-3.0	-3.0	-2.9
Mexique	-	-	-	-	-	11.1	10.9	11.3	7.7	1.4	1.6	2.9	3.4	3.7	4.4	4.5
Pays-Bas	24.8	25.1	29.9	27.2	27.0	25.5	33.2	31.1	29.8	27.9	23.6	25.0	22.1	17.1	17.3	23.6
Nouvelle-Zélande	10.4	16.8	17.5	15.5	24.3	18.0	20.8	22.2	22.4	16.2	14.1	15.5	16.7	18.8	19.4	20.7
Norvège	21.8	18.8	17.0	16.7	17.1	16.8	15.2	13.1	14.9	15.4	16.8	17.6	17.5	18.0	18.2	18.4
Pologne ²	-	-	-	-	-	-	-	6.4	10.1	9.5	25.4	25.6	25.0	29.2	25.3	29.5
Portugal	9.9	10.5	12.3	13.9	12.5	8.6	7.1	7.0	9.2	9.4	8.4	8.7	6.1	5.4	5.6	4.1
République slovaque	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-3.2	1.4	0.9	6.6	1.2
Espagne	9.8	10.6	12.0	11.3	13.8	10.8	12.2	11.7	12.8	13.2	8.9	9.3	10.0	10.5	9.8	10.6
Suède	25.9	25.9	25.9	24.6	25.2	27.5	17.0	19.1	23.1	27.2	26.0	23.7	21.8	20.8	21.4	21.9
Suisse	11.0	12.5	11.7	10.6	9.9	10.1	9.6	8.8	9.5	8.2	8.4	8.2	8.4	8.6	8.1	8.0
Turquie	49.0	41.4	38.2	31.3	31.8	32.6	34.8	34.3	30.5	33.1	22.9	28.7	30.9	30.1	29.8	30.4
Royaume-Uni	17.7	19.4	19.0	18.5	17.8	17.3	16.5	15.9	18.6	17.3	16.2	14.1	10.7	9.9	9.3	9.8
États-Unis	17.7	21.0	21.9	21.6	20.2	19.0	19.0	18.9	18.6	18.3	15.0	15.3	12.0	11.5	9.2	10.0

Note: Afin de produire des données consistantes, de 1996 à 2001 les données de l'Australie ont été révisées en incluant les impôts sur les salaires. Les données avant cette période ne sont pas disponibles sur la même base.

1. A partir de 1990, les données concernant les salaires ont été révisées et ne concernent plus que les ouvriers.

2. Le pays n'a pas envoyé sa soumission pour 2004, par conséquent la structure du système de l'impôt et des prestations sociales a été mise à jour en utilisant de sources externes. Étant donné le potentiel d'erreur, le lecteur devrait faire attention en analysant les résultats.

Table des matières

La synthèse	11
1. Introduction	11
2. Examen des résultats pour 2006	12
Étude spéciale : le régime fiscal des salaires minimums	23
1. Introduction	23
2. Niveaux de salaires minimums	25
3. Valeur des salaires minimums après impôt	28
4. Coûts minimums de main-d'œuvre	30
5. Résumé et remarques finales	34

Partie I

Comparaisons internationales

Charges fiscales, estimations 2006	38
I.1. Impôt sur le revenu plus cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées (en % des coûts de main-d'œuvre), 2006	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	44
Graphique : par catégorie de famille	45
I.2. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés (en % du salaire brut), 2006	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	46
Graphique : par catégorie de famille	47
I.3. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées (en % du salaire brut), 2006	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	48
Graphique : par catégorie de famille	49
I.4. Impôt sur le revenu (en % du salaire brut), 2006	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	50
Graphique : par catégorie de famille	51
I.5. Cotisations des salariés (en % du salaire brut), 2006	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	52
Graphique : par catégorie de famille	53
I.6. Taux marginal applicable à l'impôt sur le revenu et aux cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations (en % des coûts de main-d'œuvre), 2006	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	54
Graphique : par catégorie de famille	55

I.7. Taux marginal applicable à l'impôt sur le revenu et aux cotisations des salariés diminués des prestations versées (en % du salaire brut), 2006	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	56
Graphique. par catégorie de famille	57
I.8. Augmentation de revenu net après augmentation de salaire brut de 1 % (%), 2006	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	58
I.9. Augmentation du revenu net après augmentation de 1 % des coûts de main-d'œuvre (%), 2006	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	59
I.10. Salaire brut annuel et revenu net (en dollars US convertis à l'aide de PPA), 2006	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	60
I.11. Coûts annuels de main-d'œuvre et revenu net (en dollars US convertis à l'aide de PPA), 2006	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	62
Charges fiscales, résultats définitifs 2005	64
I.12. Impôt sur le revenu plus cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées (en % des coûts de main-d'œuvre), 2005	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	67
I.13. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés (en % du salaire brut), 2005	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	68
I.14. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées (en % du salaire brut), 2005	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	69
I.15. Impôt sur le revenu (en % du salaire brut), 2005	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	70
I.16. Cotisations des salariés (en % du salaire brut), 2005	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	71
I.17. Taux marginal applicable à l'impôt sur le revenu et aux cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées (en % des coûts de main-d'œuvre), 2005	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	72
I.18. Taux marginal applicable à l'impôt sur le revenu et aux cotisations des salariés diminués des prestations versées (en % du salaire brut), 2005	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	73
I.19. Augmentation de revenu net après augmentation de salaire brut de 1 % (%), 2005	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	74
I.20. Augmentation du revenu net après augmentation de 1 % des coûts de main-d'œuvre (%), 2005	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	75
I.21. Salaire brut annuel et revenu net (en dollars US convertis à l'aide de PPA), 2005	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	76
I.22. Coûts annuels de main-d'œuvre et revenu net (en dollars US convertis à l'aide de PPA), 2005	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	78

Partie II
Charges fiscales 2000-2006

Évolution chronologique	82
Faits marquants	82
Coin fiscal	83
Impôt sur le revenu des personnes physiques	83
Imposition nette des revenus des personnes	84
Progressivité	85
Familles	85
II.1a. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Célibataire sans enfant, salaire égal à 67 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées, en pourcentage des coûts de main-d'œuvre	87
II.1b. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Célibataire sans enfant, salaire égal à 67 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu en % du salaire brut .	88
II.1c. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Célibataire sans enfant, salaire égal à 67 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées, en pourcentage du salaire brut . . .	89
II.2a. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Célibataire sans enfant, salaire égal à 100 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées, en pourcentage des coûts de main-d'œuvre	90
II.2b. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Célibataire sans enfant, salaire égal à 100 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu en % du salaire brut	91
II.2c. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Célibataire sans enfant, salaire égal à 100 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées, en pourcentage du salaire brut .	92
II.3a. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Célibataire sans enfant, salaire égal à 167 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées, en pourcentage des coûts de main-d'œuvre	93
II.3b. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Célibataire sans enfant, salaire égal à 167 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu en % du salaire brut	94
II.3c. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Célibataire sans enfant, salaire égal à 167 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées, en pourcentage du salaire brut .	95
II.4a. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Célibataire ayant deux enfants, salaire égal à 67 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées, en pourcentage des coûts de main-d'œuvre	96
II.4b. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Célibataire ayant deux enfants, salaire égal à 67 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu en % du salaire brut .	97
II.4c. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Célibataire ayant deux enfants, salaire égal à 67 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées, en pourcentage du salaire brut .	98

II.5a. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Couple marié ayant deux enfants et disposant d'un salaire égal à 100 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées, en pourcentage des coûts de main-d'œuvre	99
II.5b. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Couple marié ayant deux enfants et disposant d'un salaire égal à 100 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu en % du salaire brut.	100
II.5c. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Couple marié ayant deux enfants et disposant d'un salaire égal à 100 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées, en pourcentage du salaire brut	101
II.6a. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Couple marié ayant deux enfants et disposant de deux salaires l'un égal à 100 %, l'autre à 33 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées, en pourcentage des coûts de main-d'œuvre	102
II.6b. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Couple marié ayant deux enfants et disposant de deux salaires l'un égal à 100 %, l'autre à 33 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu en % du salaire brut	103
II.6c. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Couple marié ayant deux enfants et disposant de deux salaires l'un égal à 100 %, l'autre à 33 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées, en pourcentage du salaire brut.	104
II.7a. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Couple marié ayant deux enfants et disposant de deux salaires l'un égal à 100 %, l'autre à 67 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées, en pourcentage des coûts de main-d'œuvre	105
II.7b. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Couple marié ayant deux enfants et disposant de deux salaires l'un égal à 100 %, l'autre à 67 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu en % du salaire brut	106
II.7c. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Couple marié ayant deux enfants et disposant de deux salaires l'un égal à 100 %, l'autre à 67 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées, en pourcentage du salaire brut.	107
II.8a. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Couple marié sans enfant et disposant de deux salaires l'un égal à 100 %, l'autre à 33 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées, en pourcentage des coûts de main-d'œuvre	108
II.8b. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Couple marié sans enfant et disposant de deux salaires l'un égal à 100 %, l'autre à 33 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu en % du salaire brut	109
II.8c. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Couple marié sans enfant et disposant de deux salaires l'un égal à 100 %, l'autre à 33 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées, en pourcentage du salaire brut.	110
II.9. Salaire brut annuel moyen, célibataire sans enfant, 2000-2006 (dollars US convertis à l'aide de PPA)	111
II.10. Salaire brut annuel moyen, célibataire sans enfant, 2000-2006 (en monnaie nationale).	112

Partie III

Informations détaillées par pays, 2006

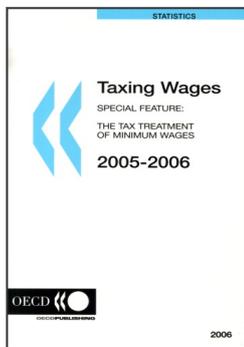
Australie (Année fiscale 2005-2006).....	115
Autriche.....	131
Belgique.....	143
Canada.....	155
République tchèque.....	173
Danemark.....	183
Finlande.....	193
France.....	201
Allemagne.....	213
Grèce.....	225
Hongrie.....	237
Islande.....	247
Irlande.....	257
Italie.....	267
Japon.....	279
Corée.....	291
Luxembourg.....	301
Mexique.....	311
Pays-Bas.....	323
Nouvelle-Zélande (Impôt sur le revenu perçu pendant l'année fiscale 2006-2007)....	335
Norvège.....	343
Pologne.....	351
Portugal.....	361
République slovaque.....	373
Espagne.....	383
Suède.....	393
Suisse.....	403
Turquie.....	415
Royaume-Uni (Année fiscale 2006-2007).....	423
États-Unis.....	431

Partie IV

Méthodologie et limitations

Les méthodes.....	442
1. Introduction.....	442
2. Calcul des salaires bruts.....	442
3. Estimation des salaires bruts en 2006.....	448
4. Impôts et prestations sociales prise en compte.....	448
5. Caractéristiques des contribuables visés.....	450
6. Calcul des impôts sur le revenu.....	450
7. Impôts sur le revenu perçus à un niveau autre que celui de l'administration centrale.....	455
8. Cotisations de sécurité sociale.....	455
9. Taxes sur les salaires et la main-d'œuvre.....	457
10. Impôt paroissial.....	458

11. Prestations en espèces versées aux familles par l'administration	458
12. Crédits d'impôt payables	459
13. Le calcul des taux marginaux d'imposition	460
Limites de l'étude	461
1. Limites de caractère général	461
2. Exemples de limites spécifiques affectant le calcul de l'impôt sur le revenu	462
3. Limites relatives aux comparaisons de séries chronologiques	463
Note sur les équations fiscales	465
Annexes	469
<i>Annexe A.</i> Niveau d'imposition globale et structures fiscales dans les pays membres de L'OCDE, 1990-2004	470
<i>Annexe B.</i> Source des données concernant les gains	472
<i>Annexe C.</i> Taux de change et parité de pouvoir d'achat des monnaies nationales, 2006 . .	473
<i>Annexe D.</i> Séries chronologies conformes à l'ancienne définition de l'ouvrier moyen, 1979-2004	474



Extrait de :
Taxing Wages 2006

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/tax_wages-2006-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2008), « Hongrie », dans *Taxing Wages 2006*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/tax_wages-2006-16-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.